

Message du Conseil communal au Conseil général n° 247 du 8 décembre 2025

OBJET : Prendre connaissance de la volonté des assemblées bourgeoises de Bassecourt et de Courfaivre de se séparer de la Commune mixte de Haute-Sorne et voter l'ouverture d'un processus de négociations en vue de l'élaboration d'une convention de séparation.

1. Introduction

Les Assemblées bourgeoises de Bassecourt et de Courfaivre, réunies en assemblées respectives et ordinaires, ont chacune adopté une résolution exprimant leur volonté claire et souveraine de se séparer structurellement et juridiquement de la Commune mixte de Haute-Sorne. La Commune mixte de Haute-Sorne avait initié cette démarche en mettant ce point à l'ordre du jour des organes législatifs de chacune de ces entités.

2. Contexte historique et volonté politique

Les bourgeoises de Bassecourt et de Courfaivre, dotées chacune d'une histoire, de traditions et de patrimoines propres, ont toujours assumé un rôle actif dans la vie locale, en parallèle des autorités politiques communales. Depuis la création de la Commune mixte de Haute-Sorne en 2013, une collaboration a été poursuivie dans un esprit constructif. Toutefois, l'évolution des dynamiques communales, la centralisation des compétences et les divergences de vision sur la gestion du patrimoine bourgeois ont progressivement creusé un écart entre les intérêts des bourgeoises et ceux de la Commune mixte.

Dans ce contexte, les deux entités souhaitent aujourd'hui recouvrer leur autonomie institutionnelle, dans le respect des lois en vigueur, afin de mieux défendre leurs valeurs, leur patrimoine et leur identité locale.

3. Principes de séparation souhaité

Les bourgeoises demandent l'ouverture de discussions visant à élaborer une convention de séparation formelle encadrant, entre autres, les aspects suivants :

a. Patrimoine

- Transfert des biens immobiliers, fonciers, forêts, pâturages et autres actifs appartenant historiquement ou statutairement aux bourgeoises ;
- Restitution des archives, des biens mobiliers et immobiliers, des objets culturels ou historiques ;
- Clôture d'un inventaire contradictoire, mené par une commission paritaire.

b. Finances

- Répartition équitable des avoirs et passifs en lien avec les ressources et engagements bourgeois ;
- Audit indépendant des comptes ;
- Transfert des revenus issus de droits ou d'exploitations traditionnelles (concessions forestières, fermages, etc.).

c. Aspects contractuels et organisationnels

- Transfert du personnel rattaché exclusivement aux activités bourgeois, dans le respect du droit du travail ;
- Examen et renégociation ou résiliation des contrats liés ;
- Clarification des rapports fiscaux et assurances.

d. Représentation politique et coopération future

- Fin de toute représentation des bourgeoisies dans les organes décisionnels de la Commune mixte en tant qu'entités ;
- Maintien d'un dialogue constructif pour les projets d'intérêt commun (forêts, culture, gestion de biens, etc.) ;
- Mise en place, au besoin, de mécanismes de médiation en cas de litige.

4. Demande formelle

Par le présent message, le conseil communal et les bourgeoisies de Bassecourt et de Courfaivre sollicitent officiellement du Légititatif de la Commune mixte de Haute-Sorne :

1. La reconnaissance politique de leur volonté de séparation ;
2. La désignation d'une délégation officielle par l'Exécutif communal en vue d'ouvrir les négociations d'une convention de séparation ;
3. L'organisation, dans un délai raisonnable, d'une première séance de travail tripartite réunissant les représentants de la Commune et des deux bourgeoisies concernées.

5. Conclusion

Les bourgeoisies de Bassecourt et de Courfaivre abordent cette démarche dans un esprit de respect mutuel, de transparence et de dialogue. Elles considèrent cette séparation non pas comme une rupture, mais comme une réaffirmation de leur identité institutionnelle, compatible avec une coopération saine et modernisée avec la Commune mixte.

Le Conseil communal préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à accepter le message tel que présenté.

Bassecourt, le 8 décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : Le Chancelier :

Eric Dobler

Alexis Schouller